

Conditions Générales de Vente

1. Généralités

HBS Research, Société par Actions Simplifiées au capital de 99.890 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 489 036 152, dont le siège social est situé 15 quai du Président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE, édite, entre autres, des applications sur Internet.

2. Définitions

Les noms et expressions définis ci-dessous ont, dans le cadre des présentes Conditions Générales, la signification suivante :

- « Administrateur » : désigne toute personne physique désignée comme telle par le Client lors de l'inscription aux services ou ultérieurement et en charge la liaison entre le site www.laplacedelimmobilier-pro.com et les utilisateurs.
- « Client » : désigne toute personne physique ou morale ayant signé le Contrat avec HBS Research moyennant paiement d'une redevance et étant à jour de ce paiement.
- « Conditions Générales » : désigne les présentes Conditions Générales
- « Conditions Particulières du Devis Commande » : désigne les Conditions Particulières figurant sur le Contrat.
- « Contrat » désigne l'ensemble constitué par les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières du Devis Commande.
- « Dongle » : désigne une clé matérielle à connecter sur le port USB du PC permettant un accroissement de la sécurisation des échanges de données entre le PC des utilisateurs et le serveur hébergeant l'application www.laplacedelimmobilier-pro.com
- « Services » : désigne le ou les services proposés sur le site www.laplacedelimmobilier-pro.com
- « Utilisateur » : désigne toute personne physique désignée comme utilisateur par le Client. L'utilisateur est identifié par un nom associé à un identifiant.

3. Objet

Laplacedelimmobilier-Pro est un service donnant accès à une information immobilière détaillée sur certaines zones du territoire français. L'information est issue de compilations d'informations en libre accès, de collectes effectuées par HBS Research, de bases de données gérées par des partenaires fournisseurs ayant concédé une licence d'utilisation, ou enfin achetées.

Les fonctionnalités du service figurent dans la plaquette commerciale de Laplacedelimmobilier-Pro dans la version remise au Client et au jour de cette remise.

Laplacedelimmobilier-Pro est accessible via Internet sur le site de HBS Research ou directement à l'adresse www.laplacedelimmobilier-pro.com.

HBS Research mettra, par le biais du site, à la disposition du Client, pendant la durée du Contrat l'ensemble des mises à jour éditées, notamment du Manuel Utilisateur, accessible par un identifiant et un dongle assurant la sécurisation des accès au site. En fonction des options choisies dans les Conditions Particulières du Devis Commande, le Client dispose des accès à tout ou partie de la base de données, des informations ainsi qu'aux différentes fonctionnalités de celle-ci.

HBS Research se réserve le droit, à tout moment de modifier tout ou partie des Services avec un préavis de 8 jours sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Sauf disposition expresse contraire, toute nouvelle fonctionnalité qui améliore ou augmente un ou plusieurs Services existants ou tout nouveau Service en ligne fourni par HBS Research sera soumise aux présentes Conditions Générales.

Tout accès au Service suppose la connaissance des présentes Conditions Générales et leur acceptation par le Client et les Utilisateurs.

Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par HBS Research. Dans ce cas, les Conditions Générales modifiées entrent en vigueur à compter de leur mise en ligne. Nous recommandons au Client de lire régulièrement les Conditions Générales. Le Client est réputé accepter cette dernière version à chaque nouvelle connexion au site ou aux Services.

4. Durée du Contrat et résiliation

Le Contrat est conclu pour une durée d'un an (sauf dispositions particulières dans les Conditions Particulières), il est renouvelable par tacite reconduction dans les conditions en vigueur au moment du renouvellement mentionnées sur le site et pour la même durée que le contrat initial, à savoir une année. Le Client peut résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à HBS Research moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois avant la date anniversaire de l'entrée en vigueur du Contrat. La résiliation du Contrat sera effective à l'expiration de la durée du Contrat en cours au moment de l'envoi de la lettre recommandée.

Le Contrat peut être résilié par HBS Research à tout moment après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse à l'expiration d'un délai de 30 jours sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles vis à vis de HBS Research ou de ses fournisseurs de données
- non paiement par le Client des sommes dues à HBS Research

Toute utilisation de Laplacedelimmobilier-Pro faite par le Client en violation des droits de HBS Research et de ses fournisseurs de données évoqués aura pour conséquence:

- La résiliation de plein droit du Contrat à dater de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par HBS Research au Client fautif, les sommes versées antérieurement à cette rupture restant acquises ;

- L'obligation pour le Client, de détruire immédiatement et totalement toutes les données ou programmes permettant l'exploitation de Laplacedelimmobilier-pro.com stockés chez ce tiers, quel qu'en soit le support, à peine d'une astreinte de 2.000 EUR par jour de retard;

Dans ce but, HBS Research et son Client conviennent expressément de la nécessité de la mise en place de mesures préventives. HBS Research a, pour sa part, pris d'ores et déjà toutes dispositions :

Au delà des fonctionnalités d'extractions et d'impressions limitées déjà incluses, le Client et les tiers sont informés de l'interdiction de reproduire tout ou partie de la base de données Laplacedelimmobilier-pro.com, ainsi que les applications informatiques et logiciels correspondants. Pour ce faire, les inscriptions idoines apparaissent clairement sur les écrans des micro-ordinateurs mentionnant tous les droits de propriétés à HBS Research et à ses fournisseurs.

Pour sa part, le Client s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ses collaborateurs, ainsi que les tiers appelés à

intervenir sur les sites des Clients, respectent les obligations ci-dessus et que des tiers ne violent pas les droits de HBS Research et de ses fournisseurs.

En cas de rupture à l'initiative du Client ayant un autre motif que l'inexécution totale ou partielle des obligations de HBS Research, les montants facturés par celui-ci lui resteront acquis et redevables.

5. Assistance

HBS Research assure pendant la durée du Contrat, à l'exception des jours fériés et pendant les horaires de bureau, une assistance téléphonique de premier niveau. Cette assistance ne comprend pas le déplacement de son personnel chez le Client ni la réponse aux questions sans relation directe à www.laplacedelimmobilier-pro.com (problème de connexion, ...).

6. Désignation du ou des contacts

Le Client désignera sur le Contrat l'identité, les coordonnées téléphoniques et mail du Contact et des Utilisateurs avec lequel HBS Research sera en relation.

Le Client s'engage à communiquer à HBS Research, dans les délais d'un mois, toute modification des informations le concernant et figurant dans le Contrat. Ce changement devra être validé par HBS Research.

7. Identifiant et accès aux services

Le Client peut accéder aux Services après avoir signé un Contrat avec HBS Research et fourni les informations nécessaires à l'ouverture du Service. L'utilisation des Services nécessite au préalable un accès Internet, étant précisé que les éventuels frais correspondants, notamment les communications téléphoniques, sont à la charge du Client.

HBS Research définit et communique un identifiant et lui confie un dongle par Utilisateur. HBS Research définit des profils d'accès aux données en fonction desquels seront déterminés les types de données auxquelles les Clients et chacun de ses Utilisateurs peuvent avoir accès.

Dans ce cadre, le Client est seul responsable du caractère confidentiel de l'identifiant et du dongle. Le Client s'engage à informer immédiatement HBS Research de toute utilisation non autorisée de son identifiant et de son dongle et de toute atteinte à la sécurité de www.laplacedelimmobilier-pro.com. HBS Research ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage résultant de l'utilisation par le Client ou tout tiers (autorisé ou non) de son identifiant et de son dongle permettant l'accès aux Services de www.laplacedelimmobilier-pro.com

8. Propriété

- Licence d'utilisation de l'application informatique :

HBS Research est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le service [Laplacedelimmobilier-pro](http://www.laplacedelimmobilier-pro.com) ainsi que sur le Manuel Utilisateur.

A ce titre, HBS Research concède par les présentes au Client et pour les seuls besoins internes de sa société et de l'exécution du Contrat, une licence d'utilisation non exclusive et non transférable.

Au delà des fonctionnalités d'extractions et d'impressions limitées déjà incluses, le Client s'interdit de reproduire, modifier, ainsi que de diffuser au profit de tiers, quelle que soit sa relation avec ce dernier, le Manuel Utilisateur et différentes copies d'écran sauf à en demander l'autorisation écrite de HBS Research. En cas de non respect de ces conditions, HBS Research se réserve le droit d'intenter contre le souscripteur Client toute action conformément au code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à ne pas transgresser les dispositions qui précèdent par tous moyens techniques qui permettraient de contourner les verrouillages existants de l'application informatique. En cas de non

respect de cette obligation, il s'expose à différentes poursuites conformément aux textes légaux en vigueur.

A l'exception des cas où la loi applicable le permet expressément, le Client ne devra pas, ni ne permettra à un autre de modifier, d'adapter, de traduire, d'inverser l'ingénierie, de dé-compiler ou désassembler l'application informatique ou un quelconque de ces éléments (y compris la documentation), ou de créer des travaux dérivés inspirés par l'application informatique (y compris la documentation). Si le Client souhaite obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité avec l'application de programmes informatiques créés indépendamment (Informations), comme cela est permis selon l'article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI), il devra le notifier par écrit à HBS Research en indiquant la nature des Informations nécessaires et le but poursuivi. Si HBS Research estime que le Client est en droit d'obtenir ces Informations selon l'article du CPI susvisé, il pourra alors, à sa discrétion, soit (i) fournir lui-même les Informations, soit (ii) autoriser le Client à inverser l'ingénierie de l'application informatique dans les limites de l'article susvisé du CPI et dans la mesure où cela est nécessaire à l'obtention des Informations. Si HBS Research opte pour la solution (i), le Client devra fournir toutes les informations et l'assistance requises raisonnablement par HBS Research afin de permettre à ce dernier d'exécuter ses obligations conformément à cette clause.

- Licence d'usage de la base de données [Laplacedelimmobilier-Pro](http://www.laplacedelimmobilier-pro.com) et des données contenues dans cette base:

La société HBS Research et ses fournisseurs, notamment sans que cette liste soit limitative, la Ville de Paris, le Conseil Général des Hauts de Seine, de l'INSEE (base Sirene®), de la COFACE, de Manageo du Ministère des Finances ... sont titulaires des droits de propriété intellectuelle, directement ou par indirectement par concession des titulaires, sur les données contenues dans [Laplacedelimmobilier-Pro](http://www.laplacedelimmobilier-pro.com) pour lesquelles elles apportent respectivement leur contribution.

A ce titre, HBS Research concède par les présentes au Client un droit d'usage non exclusif et non transférable sur les données.

Au delà des fonctionnalités d'extractions et d'impressions limitées déjà incluses, le Client s'engage à ne faire usage des données que pour son usage interne et pour son seul bénéfice et dans le seul cadre de l'exécution du Contrat, sous peine de voir sa responsabilité engagée pour le préjudice qui en résulterait pour HBS Research et ses fournisseurs de données. De convention expresse, il n'entre pas dans le champ d'application de l'usage interne tout service pouvant directement concurrencer le service [Laplacedelimmobilier-Pro](http://www.laplacedelimmobilier-pro.com). En conséquence, le Client s'engage à ne jamais porter atteinte aux droits de propriété.

Le Client, au delà des fonctionnalités d'extractions et d'impressions limitées déjà incluses dans www.laplacedelimmobilier-pro.com ou au Contrat, ne peut reproduire, diffuser ou céder les données au bénéfice d'un tiers de quelque façon que ce soit, à titre gratuit ou onéreux et ce quels que soient ses rapports avec ce tiers. Il en va de même de la publication et / ou la diffusion d'informations de manière récurrente à partir du site www.laplacedelimmobilier-pro.com.

- Licence d'utilisation sur les données cartographiques, photographiques et autres données:

HBS Research est titulaire des droits d'exploitation des données cartographiques, photographiques et autres données de Google, de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), du Conseil Général des Hauts de Seine, de l'IAU dans le cadre de la présente application.

A ce titre, HBS Research concède par les présentes au Client et pour les seuls besoins internes de sa société et dans le seul cadre du Contrat, une licence d'utilisation non exclusive et non transférable sur les données de représentation cartographique et photographique.

Cette licence porte sur la représentation sur fonds cartographiques des données issues de l'application et ne comporte aucun droit en matière de reproduction et / ou utilisation des contours et objets géographiques sous droits de propriété intellectuelle de l'Google, de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), du Conseil Général des Hauts de Seine et de l'IAU.

- Données Clients

Le Client a la possibilité d'implémenter un certain nombre de données personnelles dans une section privée de la base de données. Les données appartenant au Client et gérées par les applicatifs mis à disposition du Client sur les sites exploités par HBS Research, sont et demeurent la propriété du Client. HBS Research s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques et pour la génération de statistiques sans indication nominative de la source de la donnée brute, ou d'accord clairement formalisé entre les parties, aucune copie des données, à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution du présent Contrat.

Par ailleurs, en contrepartie du prix que le Client verse à HBS Research, Ce dernier octroie au Client le droit non exclusif et non cessible, pendant la durée du Contrat, d'utiliser les données à des fins strictement personnelles et internes, à l'exclusion de toute utilisation commerciale, et dans les conditions suivantes exclusivement :

- Pour incorporer des parties des données aux documents de recherche internes ou rapports qu'il a rédigés et devant être distribués ;
- Pour incorporer ou mettre à disposition de petites sections des données via son Intranet ;

Le Client devra s'assurer que toute reproduction d'une partie ou de toutes les données comprend l'avis suivant : « © et droit de base de données de HBS Research et ses concédants de licence 200[.]. Tous droits réservés ».

9. Sort des données

En cas de résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit, le Client peut rapatrier sur son propre système les données personnelles hébergées sur les sites exploitées par HBS Research. Ce rapatriement réalisé à la demande du Client, sera effectué par HBS Research dans un délai de 30 jours à compter de la date de fin du Contrat.

En tout état de cause, HBS Research s'engage à ôter de son système les données appartenant au Client et se trouvant dans sa section privée. Cette suppression aura lieu dans les 30 jours suivant la demande du Client. Dans l'hypothèse où aucune demande expresse du Client n'est formulée, HBS Research s'engage à effacer les données à l'expiration d'une période de trois mois à compter de la date de fin du Contrat.

10. Prix et modalités de paiement

- Prix :

Le Contrat comprendra le prix de l'abonnement auquel s'ajoutera le prix des différents services additionnels non compris dans l'abonnement, et éventuellement utilisés par le Client et ses Utilisateurs. Le Client est responsable de l'ensemble des sommes facturées au titre du Contrat.

Les prix des services sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution des prestations offertes (géographies, fonctionnalités de bases ou optionnelles, couches d'informations...). Le prix des services est soumis à l'indexation au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice Syntec.

- Modalités de facturation :

Les abonnements sont facturés à intervalle régulier défini contractuellement. La première facturation intervient à notification par HBS Research, par courrier ou courrier électronique envoyé au Client, de la création du compte de la société et du compte administrateur associé dans ses systèmes. La première facture inclut les frais de mise en service.

Les Services additionnels à l'abonnement utilisés par le Client sur le site www.laplacedelimmobilier-pro.com sont facturés à intervalle régulier défini contractuellement.

Les prestations spécifiques (développement, paramétrages, formation,...), non considérées comme Services additionnels, sont facturées pour 50% à la commande, à la signature du Contrat ou d'un avenant et pour 50% à la livraison des prestations sauf modalités contraires prévues par les Conditions Particulières du Devis Commande, ou de l'avenant par le Client et HBS Research.

Si dans les trois mois suivant la signature du Contrat les formations prévues au Contrat n'avaient pas été réalisées du fait du Client, HBS Research serait en droit de les facturer en totalité.

- Modalités de paiement

Les factures sont payables en euros, dès leur réception. HBS Research se réserve le droit de modifier la périodicité de la facturation après en avoir informé le Client.

Le retard de paiement de toutes sommes dues par le Client et non acquittées à leurs échéances, à savoir au plus tard le 10 du mois en cours, entraînera de plein droit la facturation d'un intérêt de retard équivalent au taux d'intérêt légal majoré de 2 points. Tous les frais de recouvrement seront à la charge du Client.

HBS Research se réserve le droit à la souscription du Contrat ou en cours d'exécution du Contrat, de demander au Client un dépôt de garantie ou une avance sur facturation ou une modification des échéanciers préalablement convenus, dans le cas où l'un des éléments suivants surviendrait : non réception d'un paiement à échéance, rejet du prélèvement, incidents de paiement, renseignement bancaire erroné. A l'expiration du Contrat, le dépôt de garantie sera restitué au Client dans un délai maximum d'un mois à compter du jour où le Client se sera acquitté de l'intégralité des sommes dues à HBS Research.

HBS Research se réserve le droit, notamment en cas de retard ou d'incident de paiement, de suspendre l'accès aux Services à l'expiration d'un délai de 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. Les frais éventuels de rétablissement des Services seront à la charge du Client. En cas de suspension de l'accès aux Services, les obligations financières du Client ne seront pas éteintes. Si après un délai de 15 jours, la mesure de suspension reste sans effet, ou en cas de retards de paiement répétés, HBS Research pourra procéder à la résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation » des conditions générales.

11. Modification du Contrat

Le Client peut modifier les Services souscrits par simple lettre adressée à HBS Research. Cette modification prend effet le mois suivant celui duquel la demande de modification a été effectuée et notifiée à HBS Research. En outre, les modifications demandées par l'abonné pourront donner lieu, pour certaines d'entre elles, à facturation.

12. Garantie et Responsabilité

HBS Research s'engage à exécuter les obligations lui incombant au titre du Contrat conformément aux règles de l'art et en professionnel diligent. Ainsi, HBS Research s'engage à fournir les données de bonne foi ; à faire preuve d'une attention particulière dans la collecte des données, conformément à l'obligation de moyen qui est la sienne.

Les données sont pour certaines issues d'une collecte auprès de tiers ou autrement disponibles dans le domaine public et qu'en conséquence,

HBS Research peut être destinataire dans le cadre de son activité de données inexactes, incomplètes ou mal retranscrites, sans disposer d'aucun moyen de le vérifier.

Les éléments d'information contenus dans le site www.laplacedelimmobilier-pro.com sont utilisés librement par le Client dans les limites du présent Contrat. Le Client utilise ceux-ci à titre professionnel ou privé, sous sa seule responsabilité.

Le Client reconnaît avoir reçu toute information utile pour exploiter, dans les meilleures conditions, les données faisant l'objet du présent Contrat.

HBS Research en sa qualité de concepteur d'applications informatiques de traitement des données, n'assume aucune responsabilité et ne donne aucune garantie quant à la pertinence, l'exhaustivité et l'exactitude des données brutes ou de leurs agrégats statistiques. En conséquence, le Client s'interdit de mettre en cause HBS Research ou ses fournisseurs pour un litige et/ou dommage né(s) de l'exploitation d'éléments d'informations à partir de Laplacedelimmobilier-Pro.

HBS Research donnera néanmoins suffisamment d'informations au Client pour qu'il puisse interpréter la véracité des informations fournies.

Malgré tout le soin apporté lors de l'élaboration de www.laplacedelimmobilier-pro.com, HBS Research ne peut garantir l'absolue fiabilité du service, ni le fait que la fourniture du/des Service(s) ne sera pas ininterrompue, opportune ou sécurisée, et qu'un tel événement, sauf à ce que la faute grave de HBS Research soit prouvée, ne pourra jamais lui être reprochée, notamment comme un éventuel manquement à l'obligation essentielle de HBS Research au titre du Contrat. En cas de dysfonctionnements qui pourraient lui être signalés, il est toutefois tenu à une obligation de moyen afin d'apporter une réponse au Client dans les meilleurs délais.

HBS Research s'engage ainsi à mettre en œuvre les moyens attendus selon les règles de l'art pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de service. HBS Research se réserve cependant la faculté de suspendre l'accessibilité aux services pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

HBS Research permet à certains partenaires de faire figurer sur son site des liens vers leurs sites. A ce titre, HBS Research n'apporte aucune garantie quant au bon fonctionnement, l'accessibilité de ces sites partenaires, ni ne garantit la véracité, l'exhaustivité des informations et/ou données contenues sur ces sites.

HBS Research ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes et des dommages indirects ou imprévisibles, ce qui inclut notamment, mais sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'une application informatique, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'application informatique ou de son fonctionnement, des qualités des données ou de leur utilisation, même si HBS Research avait été avertie de la possibilité que le Client encourait de telles pertes.

En tout état de cause, le montant de la responsabilité pécuniaire de HBS Research découlant du Contrat est limité à hauteur du remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à HBS Research.

13. Force majeure

- HBS Research ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution de ses obligations prévues au présent Contrat si cette inexécution est due à la force majeure. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la

jurisprudence des cours et tribunaux français ainsi que : les grèves totales ou partielles, lock-out ; tremblement de terre, incendie, tempête, inondations dégâts des eaux ; restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation ; blocage des télécommunications y compris du réseau de la Poste, de France Telecom ou tout autre opérateur télécom ; blocage indépendant de la volonté expresse des Parties empêchant totalement l'exécution normale de la présente convention. Cette liste n'est pas exhaustive. La Partie soumise aux effets de la force majeure fera tout son possible pour en diminuer les effets et permettre la poursuite du Contrat.

- Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la (des) cause(s) de toute non exécution auront pris fin, dans un délai qui sera redéfini par les Parties.

- Dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au présent Contrat, d'une période supérieure à 1 (un) mois, chacune des Parties pourra résilier le présent Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre une quelconque indemnisation, sauf à établir la faute de l'autre Partie.

14. Publicité

Le Client autorise expressément HBS Research à mentionner son nom à titre de référence dans ses divers documents ou publications ou communications sans que cette utilisation ne donne lieu à indemnisation.

15. Cession

Le présent Contrat est conclu intuitu personae et ne peut être cédé à un tiers sans l'autorisation de l'autre partie.

16. Données personnelles

Les données personnelles recueillies sur le Client à l'occasion de l'inscription, ou de l'utilisation du service, sont soumises aux dispositions de la Loi n°78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Le Client dispose en conséquence du droit d'opposition prévue à l'article 26 de la loi, du droit d'accès prévu aux articles 34 et 38 de la loi, du droit de rectification prévu à l'article 36 de la loi. L'utilisateur peut également demander à ce que ces informations ne soient pas communiquées à des tiers en adressant un courrier postal : HBS Research, 15 Quai du Président Paul Doumer – 92400 Courbevoie..

17. Droit applicable / Litiges

Le présent Contrat est gouverné par le droit français. Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture du présent Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

18. Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée..

19. Non renonciation

Le défaut pour l'une des parties de faire valoir un droit ou d'exercer une action ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ce droit ou à cette action.

Courbevoie, Janvier 2012